

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le sept octobre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 17

**PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.-
Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON
A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M.**

**ABSENTS : ARDOUIN M.- CHATAL J.P- Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme
LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- OILLIC J.P.- PROVOST L.**

POUVOIR : OILLIC J.P. à GUIHARD A.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

**Objet : Ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole
Concernant le lotissement de la Croix Jacques**

Monsieur GUIHARD Alain, président de la caisse locale du Crédit Agricole, n'a pas pris part à la délibération conformément à l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à examiner la proposition faite par le Crédit Agricole pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée au financement des travaux de viabilisation du lotissement de la Croix Jacques.

Montant de l'autorisation : 400 000 €

Durée : 1 an

Taux d'intérêts : EURIBOR 3 Mois

Marge : 1,91 %

Base : 365 jours

Frais de mise en place : 400 €

Tirage et remboursement d'un montant minimum de 5 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour le financement des travaux d'aménagement du lotissement de la Croix Jacques,

- autorise le Maire à ouvrir auprès du Crédit Agricole un crédit de trésorerie aux conditions précitées,
- autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20131007-2013D83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013

Publication : 08/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

